



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT



ACCORD DEPARTEMENTAL DE RELANCE DES HAUTS-DE-SEINE



2021

PRÉAMBULE

Département moteur au sein de la région Ile-de-France, les Hauts-de-Seine affichent, depuis plus d'un demi-siècle, une ambition et un dynamisme forts au service du développement territorial et de ses populations.

La pandémie mondiale qui sévit depuis plus d'un an constitue un défi pour notre département, en particulier s'agissant de son modèle de développement fondé notamment sur le tertiaire supérieur, la recherche, et les industries d'excellence, pleinement intégrées dans les chaînes de valeurs mondiales. Ce positionnement à haute valeur ajoutée, qui constitue un avantage compétitif pour la région Ile-de-France est aujourd'hui fragilisé.

Les conséquences sociales de la pandémie sont encore mal maîtrisées, notamment en ce qui concerne les populations les moins qualifiées ou disposant de peu d'expérience, comme les jeunes alors même qu'elles étaient déjà fortement exposées avant l'arrivée de la Covid.

Si le niveau de chômage dans les Hauts-de-Seine reste inférieur à la moyenne francilienne – 7,5% contre 12% - c'est dans notre département que le chômage a le plus augmenté en 2020 (près de 10% sur 1 an). En particulier, au cours de l'année 2020, le taux de chômage des moins de 25 ans (catégorie A notamment) s'est accru de 31%, contre seulement 25% au niveau régional et 9% au niveau national. Il faut remonter à 1996 pour retrouver une proportion équivalente de jeunes de moins de 25 ans au chômage.

La crise actuelle va accentuer la mise sous tension du système des solidarités, dont la résilience sera mise à l'épreuve pour répondre aux besoins croissants de nos concitoyens. Dans cette perspective, la mobilisation des solidarités et des leviers d'insertion pour les publics les plus exposés doit pleinement jouer son rôle d'amortisseur social et permettre aux publics les plus fragiles de se former et de (re)trouver un emploi.

Au-delà, cette crise a profondément modifié notre quotidien et nos méthodes de travail. Dans un département à très forte densité, elle constitue une opportunité d'adapter nos modes de vie afin d'en accroître la qualité. La transformation des mobilités, plus douces, plus humanisées, la rénovation urbaine, écologique de l'immobilier public comme privé, le développement du logement, ou encore la dynamique liée aux Jeux olympiques de 2024, renforceront demain les atouts des Hauts-de-Seine.

Dès lors, le présent plan de relance doit accompagner ces mutations, à la fois conjoncturelles, notamment en termes d'inclusion, mais également durables afin de vivre mieux collectivement.

L'objet de cet accord est ainsi d'illustrer au travers d'actions concrètes les moyens déployés conjointement par l'Etat et le département des Hauts-de-Seine pour accompagner un développement résilient au plan social, territorial et écologique. Ces mesures s'inscrivent dans le sillage du plan de relance national ainsi que de ses déclinaisons régionales et métropolitaines en Ile-de-France.

SOMMAIRE

Préambule

I- Renforcer la résilience du territoire et des populations les plus exposées

- 1- Le soutien à l'emploi
- 2- L'accès aux droits
- 3- Le soutien aux aînés et à la résilience sanitaire

II- Améliorer la qualité de vie des alto-séquanais

- 1- L'engagement en faveur du transport écologique du quotidien
- 2- Le soutien à la construction, à la rénovation urbaine et énergétique
- 3- Le renforcement de l'offre de logement social

III- Accompagner les dynamiques jeunesse et Jeux olympiques

- 1- L'inclusion éducative
- 2- L'amélioration des cadres de vie et des apprentissages au collège
- 3- Faire de la dynamique des Jeux Olympiques 2024 un projet de territoire et un vecteur d'engagement des jeunes.

Vie de l'accord

I. RENFORCER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DES POPULATIONS LES PLUS EXPOSEES

L'Etat et le Conseil départemental s'engagent à construire une offre d'accompagnement social et médico-social ambitieuse afin de répondre à la fois aux situations d'urgence et aux besoins durables des populations fragiles. La montée en puissance du soutien à l'emploi, notamment des plus jeunes, le déploiement d'une politique de l'accès aux droits en s'appuyant en particulier sur le numérique, les logiques de prises en charge pour faire face aux dépenses contraintes de logement par exemple, ou encore la transformation de l'offre d'accueil pour les aînés doivent soutenir la résilience sociale des populations exposées.

1. Le soutien à l'emploi

a) Renforcer l'offre d'accompagnement à l'insertion des jeunes et des publics éloignés de l'emploi

Au regard du contexte socio-économique généré par la crise sanitaire, le plan de relance a pour ambition de favoriser les reconversions professionnelles mais également plus largement le retour à l'emploi. Pour cela, France Relance a lancé un appel à manifestation d'intérêt relatif au service public de l'insertion et de l'emploi.

Le Département s'est porté candidat à la mise en place du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) dont l'objectif est de parvenir à créer une synergie entre les acteurs de l'emploi et de la formation réunis par le département au sein d'un groupement comprenant Pôle Emploi, les missions locales, la CAF, l'Etat (à travers la DRIEETS, Direction régionale et inter-départementale de l'économie, du travail, de l'emploi et des solidarités) l'agence interdépartementale d'insertion Activity, ainsi que des organismes de formation, comme l'AFPA. Ce réseau a vocation à être étendu à d'autres acteurs économiques.

Avec l'appui des acteurs territoriaux hauts-séquanais, le Conseil Départemental s'engage à instituer une coordination opérationnelle entre les professionnels de l'insertion et de l'emploi autour d'un parcours personnalisé à l'égard des publics :

1. Jeunes

- Sans scolarité ni formation à partir de 15 ans ;
- Sortant d'un accompagnement au titre d'une mission de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou d'un dispositif MDPH ;
- Des mineurs non-accompagnés.

En effet, dans le cadre de ses missions d'accompagnement et d'insertion, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine participe activement à plusieurs dispositifs visant à assurer l'obligation de formation des jeunes de 16-18 ans ou plus globalement à l'aide sociale à l'enfance. Ce ciblage sur les jeunes est d'autant plus important que la crise aggrave la précarité de cette frange de la population.

2. Bénéficiaires du RSA dont les familles monoparentales avec des enfants de moins de 3 ans

Le service public de l'insertion et de l'emploi vise ainsi à mieux accompagner les bénéficiaires du RSA, notamment les familles monoparentales, particulièrement représentées dans le département (27% des familles résidant dans les Hauts-de-Seine), mais aussi toutes les autres personnes en précarité ayant un projet d'insertion.

Ce projet portera sur un budget estimatif de 450 000€.

L'Etat, quant à lui, s'engage non seulement à accompagner ce projet à travers un soutien en matière d'ingénierie mais également à travers une contribution financière conséquente après validation du projet déposé au titre de cet appel à manifestation d'intérêt.

Ainsi, la subvention allouée par l'Etat, et établie à l'occasion d'une convention financière, couvrira la mise en œuvre de ce projet sur 2021 et 2022. Elle sera versée à hauteur de 60% en 2021 et 40% en 2022 du budget réalisé.

Action : création d'un service public de l'emploi et de l'insertion

Accompagnement des jeunes et des bénéficiaires du RSA à l'emploi dans le cadre d'un suivi personnalisé

b) L'accompagnement des jeunes dans l'emploi par le soutien aux dispositifs facilitant l'entrée dans la vie professionnelle.

- o Le Plan 10 000 jeunes du ministère de l'Intérieur doit offrir autant de stages, contrats d'apprentissage ou autres premières expériences professionnelles aux collégiens, lycéens et étudiants.

Dans un contexte de pénurie de stages et de premières expériences professionnelles pour les jeunes, le ministère de l'Intérieur offre 10 000 opportunités supplémentaires à destination des jeunes dans les périmètres police, gendarmerie, incendie et secours et préfectures.

Ce plan fait l'objet d'une déclinaison départementale au niveau des Hauts-de-Seine. Ces offres interviendront en plus des stages et formation déjà prévus.

- o Le développement des contrats d'apprentissage

Dans le sillage du Plan « 1 jeune 1 solution », l'Etat et le Conseil départemental développent le recours à des contrats d'apprentissage pour exercer des missions au service des publics, dans les services à la population en particulier.

Véritable dispositif de développement et de transmission des compétences, l'apprentissage offre la possibilité d'identifier des potentiels et, le cas échéant, de leur proposer des postes à l'issue de leur formation.

Le Département a ciblé l'accueil d'apprentis au sein de ses services de solidarités territoriales, et préparant les diplômes d'éducateurs spécialisés et BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social. Le recours au parcours emploi compétences sera également inscrit dans la stratégie départementale afin de faciliter le retour des jeunes sur le marché de l'emploi.

Action : insertion des jeunes dans la vie professionnelle

- Développement des parcours emplois compétences et des contrats d'apprentissage. Une aide financière exceptionnelle de l'Etat de 3000€ pour les contrats d'apprentissage conclus entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021 est ouverte et attribuée aux collectivités territoriales.
- Déclinaison du Plan 10 000 jeunes du ministère de l'Intérieur dans les Hauts-de-Seine (préfecture, police, pompiers).

2. L'accès aux droits et l'accompagnement des publics fragiles.

a) La dématérialisation des démarches administratives

Le Département s'est engagé dans une action de modernisation de ses espaces d'accueil du public. Il s'agit de s'inscrire dans un processus d'autonomisation de l'utilisateur dans la réalisation de ses démarches d'accès aux droits.

Le Département souhaite participer à l'appel à projet prévu dans le Plan de relance "dématérialisation d'une démarche administrative en ligne". Les démarches relevant du champ de l'autonomie sont pressenties pour ce projet de dématérialisation.

Action : simplifier la relation avec l'utilisateur

- Dématérialisation d'au moins une démarche administrative pour les usagers dans le cadre du plan de relance, financée par l'Etat jusqu'à 50% du coût du projet total pour les projets déposés avant le 28 mai 2021.
- Durant l'année 2021, 6 nouveaux sites seront équipés d'une espace numérique en libre-service permettant aux usagers d'effectuer leurs démarches en autonomie avec l'aide des gestionnaires d'offre de service du Conseil Départemental.

b) Prévention des expulsions locatives

L'Etat et le Conseil départemental s'engagent à renforcer leurs actions en matière de prévention des expulsions locatives, problématique particulièrement prégnante aujourd'hui eu égard aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire et à l'apparition de nouveaux publics confrontés à des impayés. Dans la perspective du déploiement d'équipes mobiles de prévention des expulsions locatives financées par les services de l'Etat (DRIHL), le Conseil départemental expérimentera un dispositif d'intervention précoce avant la réalisation du diagnostic social et financier dans une logique d'aller-vers les publics fragiles. L'Etat sera partie prenante de cette expérimentation.

Sur le territoire des communes de Chatillon, Montrouge et Malakoff, le Conseil départemental dédie des créneaux de rendez-vous des solidarités spécifiquement en faveur de la sensibilisation et l'accompagnement dans le cadre de la procédure d'expulsion.

Action : prévention des expulsions locatives

Expérimentation d'une intervention précoce pour prévenir les expulsions locative sur le principe d'aller vers.

c) L'hébergement des femmes enceintes ou sortantes de maternité

A l'instar de la demande d'hébergement généraliste, celle concernant les femmes enceintes et sortantes de maternité s'accroît et présente également des enjeux spécifiques en matière d'accompagnement. A l'échelle de l'Île-de-France, 800 demandes d'hébergement pour des femmes enceintes ou sortantes de maternité ont été enregistrées en janvier 2021 et 71 % n'ont pu faire l'objet d'une suite favorable dans des dispositifs adaptés.

Pour répondre à cette problématique, un appel à projet régional portant création de 1000 places en 2021 et reposant sur la création d'au moins un centre par département francilien a été publié. Ces centres prendront en compte les besoins spécifiques d'accompagnement social, médico-social et sanitaire et tisseront dans ce cadre les partenariats et collaborations nécessaires avec les acteurs du territoire.

Dans ce cadre, le Conseil départemental eu égard à ses compétences sera un partenaire du projet, notamment dans la bonne articulation avec les services de PMI.

Action : créer une offre départementale d'accueil de la maternité

Appel à projet régional pour la création de centres départementaux d'hébergement de femmes enceintes ou sortantes de maternité.

d) L'insertion des migrants

Le dispositif d'accueil, d'hébergement et de suivi des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale mis en œuvre dans les Hauts-de-Seine présente un taux de présences indues appelant l'accélération des sorties au travers d'actions d'insertion professionnelle et linguistique notamment.

Le protocole relatif à la sortie des réfugiés en présence indue, en partenariat avec les services de l'Etat et du Conseil départemental, vise ainsi à assurer un suivi au plus fin de ses populations et à faciliter leur accès à l'insertion professionnelle et sociale.

Action : coordination des interventions pour l'insertion des migrants

3. Le soutien des aînés et la résilience sanitaire

a) Une incitation au développement et à la transformation de l'offre d'accueil et de services

Pour un nouveau modèle d'EHPAD

Le vieillissement de la population conjugué au besoin de modernisation des infrastructures d'accueil appelle une relance de la dynamique d'investissement dans la perspective d'un « nouveau modèle » d'établissement plus chaleureux et mieux inséré dans son environnement. Le Conseil départemental s'engage au développement de « l'Ehpad de demain » pour améliorer leur attractivité auprès des personnes âgées en travaillant sur la convivialité et l'ouverture sur l'extérieur et proposant des accompagnements dans les murs et hors les murs, pour assurer une plus grande continuité dans les projets de vie des personnes..

Le conditionnement des aides à l'investissement pour l'ensemble des EHPAD et des résidences autonomie à cette labellisation permettra d'améliorer la qualité de vie des résidents.

Transformer l'offre d'accueil et améliorer la qualité de vie en EHPAD

L'Etat au travers de l'ARS, soutient la transformation de l'offre au bénéfice des personnes âgées via des programmes d'expérimentation en matière de prescription médicale, de continuité de soins dans les EHPAD et de renforcement de l'aide à domicile.

L'ARS lancera en 2021 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour transformer l'offre d'accueil grâce à des solutions innovantes, coordonnées entre les acteurs institutionnels et préservant l'autonomie des personnes âgées sur leur lieu de vie et qui soutient les aidants.

Enfin, le projet « Horizon ou s'évader depuis son lieu de vie », offrant des dispositifs de réalité virtuelle, a été lancé à titre expérimental en juin 2020. Au regard des possibilités offertes par ces expériences de réalité virtuelle, tant au niveau de la lutte contre l'isolement, que d'appui à l'accompagnement thérapeutique, le Conseil départemental souhaite ouvrir ce dispositif à l'ensemble du territoire en équipant tous les EHPAD et toutes les résidences autonomie du département, soit environ 150 établissements. Les primo-estimations du budget de ce passage à l'échelle font état d'un montant compris entre 4 et 5 M€.

Action : transformer l'offre d'accueil des seniors

- **Investir dans les EHPAD**

Une enveloppe de 5 M€ de crédits d'investissements du Conseil départemental est programmée pour accompagner la transformation des EHPAD.

- **Appel à manifestation d'intérêt pour transformer l'offre d'accueil doté de 1,2 M€ dans les Hauts-de Seine lancé par l'ARS.**

Il visera à renforcer les services à domicile, l'accueil temporaire en établissement, développer l'habitat inclusif, la télémédecine dans le cadre d'une offre de service territorialisée au niveau de « lieux ressources ».

- **Transformer les prises en charges à partir d'expérimentation lancées par l'ARS:**

- Soutien à la prescription médicale au travers de renforts de médecin prescripteur: 84 500€ ont été alloués à 6 EHPAD pour le financement de 0.1 ou 0.2 ETP par EHPAD pour une durée de trois ans reconductibles.

- Continuité des soins en EHPAD (dispositif infirmiers de nuit) : procédure d'appel à candidature et financement sur 3 ans via une convention ad hoc.

- Service polyvalent d'aides et de soins à domicile renforcé: deux porteurs ont été identifiés dans les Hauts-de-Seine : le SSIAD Saint Cloud et le SSIAD de la Fondation Aulagnier. Le financement s'élève à 95 000€ par porteur

- EHPAD à domicile porté par la Fondation Aulagnier, autorisé par arrêté en date du 20 janvier 2017 pour 5 ans via une procédure d'appel à projet, financement en dotation globale : 450 000€ par an.

- **Améliorer la qualité de vie dans les EHPAD**

Déploiement de casques de réalité virtuelle dans les EHPAD des Hauts-de-Seine pour un budget estimatif de 4 à 5 M€. Dans le cadre du plan de relance, l'Etat ouvrira un dispositif de financement sur les investissements du quotidien dans les EHPAD.

b) Renforcer la résilience sanitaire du territoire avec une offre de proximité

L'offre de soins de proximité contribue de façon incontournable à la résilience sanitaire des populations. La crise actuelle a démontré son efficacité et, plus encore, la confiance dont elle bénéficiait de la part des patients. Elle permet, en effet, un accompagnement régulier par des professionnels identifiés et participe à la couverture sanitaire des populations au plus fin du territoire. L'Etat s'engage ainsi à contribuer au resserrement du maillage de santé territorial.

Action : développer la résilience sanitaire sur le territoire

Dans le cadre du Plan de relance, l'Etat va financer au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'investissement local (DSIL relance) :

- La création d'un centre de santé municipal à Nanterre à hauteur de 1,735 M€.

- La réhabilitation du centre municipal de santé de Clamart à hauteur de 770 000€.

- La création d'une maison de santé à La Garenne-Colombes à hauteur de 449 000€.

II. AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES ALTO-SEQUANAIS

Transformer la qualité de vie des alto-séquanais implique d'agir en priorité sur les transports, le logement et plus globalement les cadres de vie. Ainsi, l'Etat et le Conseil départemental s'engagent à poursuivre l'effort de développement d'infrastructures de transports collectifs afin d'améliorer la couverture territoriale des Hauts-de-Seine et d'offrir une offre de mobilité modernisée et peu émettrice. L'Etat et le Conseil départemental renforceront la synergie de leurs interventions en matière de rénovation urbaine et de production de logement social afin de créer des espaces de vie renouvelés et suffisants pour répondre aux besoins.

1. L'engagement en faveur du transport écologique du quotidien

Le plan de relance constitue une opportunité pour soutenir et amplifier les opérations d'envergure permettant le développement des transports du quotidien à travers notamment les infrastructures alto-séquanaises de transports.

Les parties s'engagent donc à poursuivre :

- leur accompagnement de la création du Grand Paris Express (ligne 15 Ouest) d'ici à l'échéance 2030,
- l'extension du RER E vers l'ouest de la région Ile-de-France,
- leur soutien aux projets de transports en commun en site propre (TCSP), en particulier l'extension du tramway T1 (Colombes puis Rueil-Malmaison via Nanterre), et la création puis l'extension du tramway T10 (Antony/Clamart),
- le développement le cas échéant du recours aux bus à haut niveau de service (BHNS),
- le développement des mobilités douces.

En matière de transports fluviaux et d'infrastructures portuaires, les parties, dans le cadre de leurs compétences respectives, pourront renforcer leur collaboration en matière de capacité d'investissement des principaux opérateurs (VNF/Haropa).

En matière d'opérations routières, l'accord de relance vise à renforcer la capacité d'investissement liée à l'accompagnement de la modernisation du réseau, de son insertion urbaine et la préservation de l'environnement, notamment en matière d'adaptation au changement climatique. Il conforte l'ouverture à l'innovation et à l'expérimentation sur l'espace public de voirie.

Action : transports du quotidien

- Renforcement et prolongation du CPER 2015-2020 jusqu'en 2022,
- Adoption du CPER 2021-2027,
- Finalisation de la ligne 15 Ouest pour 2030.

2. Un accord de relance pour porter les ambitions transformatrices au regard des enjeux liés à la transition écologique et à la qualité environnementale

Les parties s'engagent à poursuivre leur dynamique tendant à prendre davantage en compte les questions environnementales dans le portage de leurs politiques publiques respectives.

L'Etat et le Conseil départemental s'engagent, en matière de rénovation urbaine, énergétique et de production de logements à conduire des actions, interventions et financements complémentaires pour générer des effets de levier.

a) Transformation environnementale des infrastructures

Ces ambitions ont notamment pour objectif de réduire la consommation énergétique dans les Hauts-de-Seine en favorisant la performance énergétique de l'habitat, des bâtiments et des équipements publics dans le cadre d'une politique de rénovation et d'un développement respectueux de l'environnement. Cette politique se traduit également par une démarche d'aménagement durable, avec notamment la réduction des îlots de chaleur, le développement et la protection des espaces de nature, la désimperméabilisation des sols ou encore la promotion des filières d'énergie renouvelable.

L'Etat et le Conseil départemental s'engagent à travailler à la complémentarité de leurs interventions en matière de rénovation urbaine, en lien avec les communes et les bailleurs sociaux.

Le Département a décidé de mettre en place une nouvelle démarche dite « Quartier d'avenir - Hauts-de-Seine », dont l'ambition est d'une part d'accompagner et renforcer les dix projets de renouvellement urbain retenus au titre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), et d'autre part d'impulser la mise en œuvre de nouveaux projets de requalification urbaine. Ces derniers concerneront des quartiers en difficulté qui n'ont pas été retenus par l'ANRU et qui auront pour objet de remettre à niveau des ensembles immobiliers de logements dans la cadre d'une intervention structurante. Leur programmation répondra à différents critères, comme la transition énergétique, l'inclusion sociale, l'accessibilité, la diversification fonctionnelle et la mixité sociale.

Action : rénovation urbaine et énergétique

- Soutien du Conseil départemental au NPNRU et aux quartiers non éligibles dits « quartiers de requalification » : 150 M€ sur 10 ans dans le cadre du dispositif « Quartier d'avenir- Hauts-de-Seine »,
- Engagements de l'ANRU à hauteur de 213 M€ sur les opérations en cours, auxquelles s'ajouteront en 2021 trois projets en cours de finalisation : Colombes, Chatenay-Malabry et Villeneuve-la-Garenne.
- Rénovation énergétique des logements dans le cadre de MaPrimeRénov financée par l'Etat : pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, le dispositif est en gestion nationale ; pour les copropriétés, le dispositif créé est départementalisé avec, en 2021, une première dotation à la délégation de l'ANAH de 2,8 M€ (1 000 logements) qui vient s'ajouter aux dispositifs classiques d'aide à la requalification énergétique Habiter mieux Sérénité et Copro Fragile (3,9 M€ et 650 logements aidés pour 2021 dans les Hauts-de-Seine). Un abondement complémentaire pourra intervenir au cours de l'année au regard des besoins et de la réalisation des objectifs
- Soutien de l'Etat aux maires bâtisseurs des Hauts-de-Seine : pour tout permis de construire délivré (sauf maison individuelle et commune carencée au titre de la loi SRU) au-delà du seuil d'une densité fixée par commune, un versement automatique sur la base estimative de 100€/m² de logements supplémentaires est effectué. Une enveloppe nationale de 350 M€ est programmée : 175 M€ du 01/09/20 jusqu'au 31/08/21, puis 175M€ du 01/09/21 jusqu'au 31/08/2022.

b) L'augmentation de l'offre de logements dans le parc social

Les parties partagent le constat que le secteur de la construction constitue un levier économique majeur de la relance. Elles s'engagent donc à collaborer étroitement afin de relancer la dynamique de construction durable de logements (notamment sociaux) tout en promouvant la sobriété foncière, la qualité des logements et celle du cadre de vie. L'Etat et le Conseil départemental s'engagent dans une méthode de travail partenarial en faveur du logement social, et notamment étudiant, afin de réduire le phénomène de carences et d'accompagner l'ensemble des communes dites « SRU » à remplir les objectifs triennaux qui leur sont fixés.

Par ailleurs, la relance et le développement reposent également sur la mise à niveau et la création de nouveaux services aux habitants. Dans ce cadre, le Département conduit une politique puissante de soutien aux communes en investissant pour le développement d'équipements locaux, notamment les établissements dédiés à l'accueil de la petite enfance, mais aussi les équipements scolaires, sportifs ou culturels. Un nouvel élan est donné à cette politique départementale grâce à une valorisation des opérations d'investissement exemplaires en matière de développement durable, de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique. Sont en priorité concernées les opérations dont les ambitions et les certifications obtenues attestent d'une qualité supérieure à celle imposée par la réglementation en vigueur. La nouvelle démarche repose sur un mécanisme de bonification des subventions aux communes.

Action : produire plus de logements sociaux

- Augmentation en 2021 des aides de l'Etat au développement du logement social de 24 M€ à 34 M€ dans les Hauts-de-Seine et cible d'une programmation de plus de 4 000 logements sociaux afin de viser les objectifs de la loi SRU dans les communes déficitaires.
- Rénovation énergétique du parc social dans le cadre du plan de relance : une première enveloppe de crédits de 3,5 M€ (318 logements) est débloquée pour soutenir des opérations de restructuration lourde de logements sociaux d'étiquette énergétique E, F ou G, dont les travaux permettront un saut qualitatif d'au moins 2 étiquettes. Une seconde enveloppe est prévue en mai 2021.
- Le Conseil départemental apporte un financement en faveur de la production de logements sociaux notamment dans les communes carencées au titre de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU).
- Dans cette programmation, l'Etat et le Département fixeront des objectifs spécifiques en matière de logements à destination des étudiants et des jeunes actifs dans le cadre d'un protocole à définir d'ici fin 2021.
- Soutien du Conseil départemental au développement et la remise à niveau des services publics et des équipements locaux, notamment en valorisant les opérations d'investissement exemplaires en matière de développement durable, de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique.

c) Soutien aux cadres de vie et aux espaces de nature

Le Département intervient en faveur de la protection et du développement d'une grande trame éco-paysagère reliant l'ensemble des parcs, jardins, forêts et promenades vertes de son territoire. L'objectif est de mettre chaque Alto-Séquanais à moins de 15 min à pied d'un espace de nature.

Le Plan d'action 2021-2025 de la Stratégie nature vise à accroître et consolider les espaces naturels sensibles (ENS), et plus largement les espaces de nature dans les Hauts-de-Seine.

La Stratégie Nature prévoit également un déploiement des « îlots de verdure », c'est-à-dire de petits espaces de nature à l'échelle des quartiers et des cheminements quotidiens des habitants. A des fins de lutte contre les îlots de chaleur urbain, d'amélioration du cadre de vie et de perméabilité de la ville à la biodiversité, les interstices urbains et les délaissés de voirie seront mis à contribution. Le verdissement des cours de collège et l'implantation de potagers, l'accompagnement financier des Communes à créer de nouveaux îlots de verdure contribuent à cet objectif.

Enfin, des opérations importantes de reconquête du milieu aquatique et d'aménagement d'espaces de promenade au plus près du fleuve sont en étude de conception au niveau d'Asnières, Courbevoie et de l'Île Seguin à Boulogne Billancourt et Gennevilliers. L'Etat accompagne la reconquête et le développement des espaces de nature du Département en lien avec le schéma régional de cohérence écologique francilien et la politique forestière régionale.

Action : reconquête environnementale et nouveaux "îlots de fraîcheur"

- Plan d'action 2021-2025 du Conseil départemental de la Stratégie nature : création de 5 km de promenades vertes supplémentaires, acquisition d'un minimum de 20 ha de nouveaux espaces naturels sensibles (ENS), revalorisation de 60 ha d'espaces naturels pour une meilleure qualité écologique et paysagère, plantation de 19 000 arbres et installation de 50 nouveaux potagers dans les collèges, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 251 M€.
- Le Conseil départemental soutient le développement d'espaces de nature et de reconquête environnementale, notamment sur les berges de la Seine, en lien notamment avec les crédits et appels à projets de l'Etat (Agence de l'eau, Office français de la biodiversité).

3. L'accord de relance constitue une opportunité supplémentaire d'accompagner la transformation des modes de vie des Alto-séquanais grâce au développement des mobilités douces.

Dans cette perspective, les parties entendent :

- développer à l'échelle du département un aménagement de la voirie complet et cohérent en identifiant et résorbant les discontinuités cyclables ;
- accroître davantage encore le réseau des mobilités douces ;
- faciliter le stationnement sécurisé et l'intermodalité ;
- soutenir la pratique et la « culture » du vélo.

Afin d'atteindre ces objectifs, les parties considèrent qu'il leur revient de mettre en place la gouvernance pertinente à l'échelle du territoire départemental qui permettra ces objectifs ambitieux d'ordre climatique, économique (y compris en termes de fluidité de la circulation) et de santé publique.

Leurs actions respectives devront faciliter la bonne application des nouvelles obligations réglementaires en matière d'aménagement imposées par les articles 52 et 61 de la Loi d'orientation des Mobilités (LOM).

L'accord de relance doit également permettre un meilleur partage de données, des informations et des bonnes pratiques. Il doit ainsi tendre au développement et au pilotage de la « plateforme » des données au service de l'action publique. L'Etat se positionnera comme chef de file dans la connaissance et le partage des données relatives aux mobilités douces, en partenariat étroit avec le Conseil départemental.

L'accord de relance constitue en outre une opportunité pour l'ensemble des acteurs de déployer la stratégie du « savoir rouler à vélo » (article 57 de la LOM), par une meilleure diffusion des informations dédiées aux aides publiques et l'accompagnement des projets portés sur le territoire des Hauts-de-Seine.

Les parties s'engagent enfin à accompagner les collectivités compétentes dans l'élaboration de leur plan local de mobilité (PLM) ainsi que dans la mise en œuvre des actions prévues dans leur plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Action : le développement d'un plan "vélo" alto-séquanais

- 5 itinéraires interdépartementaux majeurs reliant les grands pôles d'habitat, d'emploi et de services ;
- Des infrastructures cyclables structurantes prioritairement dédiées à la mobilité du quotidien (raboutement vers les gares, les collèges et les lycées, accès aux zones d'emplois et de services et désenclavement des quartiers de la politique de la ville) ;
- Des franchissements aux points-clefs d'interruption du réseau cyclable actuel ;
- La continuité des itinéraires structurants avec ceux des départements limitrophes ;
- La mise en place de services dédiés (stationnements sécurisés hors Véligo) ;
- La desserte des sites olympiques 2024 ;
- L'aménagement et le développement des 3 véloroutes nationales tant en infrastructures qu'en services.

Ce plan vélo sera soutenu par les appels à projets de l'Etat en faveur du vélo ainsi que par le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR). Enfin, une contribution financière de l'Etat sera allouée en fonction des projets retenus.

III. ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES JEUNESSE ET JEUX OLYMPIQUES

L'Etat et le Conseil départemental s'engagent à investir massivement en faveur de l'inclusion scolaire dans le cadre d'un déploiement d'équipements numériques garantissant la continuité pédagogique, ainsi que par un accompagnement dédié pour les jeunes en situation de handicap et de troubles de l'apprentissage. Les parties s'engagent à articuler la politique de rénovation et de construction des bâtiments scolaires avec les orientations pédagogiques de l'Education nationale en matière de « collège du futur » : l'aménagement des cadres de vie scolaire est un levier de réussite éducative. Enfin, les parties s'engagent à bâtir et à porter une stratégie départementale pour les Jeux Olympiques 2024 qui bénéficie à plein au territoire et constitue un accélérateur d'engagement des jeunes.

1. Démultiplier l'inclusion éducative

a) Accompagner les jeunes à besoins éducatifs particuliers, en situation de handicap et troubles de l'apprentissage

Les jeunes à besoins éducatifs particuliers, porteurs de handicap rencontrent des difficultés de maintien du lien social. Le numérique ouvre de nouveaux horizons pour ce public vulnérable.

L'Etat et le Conseil départemental s'engagent à mettre en œuvre une politique d'inclusion ambitieuse en faveur de ce public dans le cadre de solutions innovantes et évaluées afin de s'assurer de leur adéquation dans la durée aux besoins des usagers.

Action : accompagnement dédié aux élèves à besoins éducatifs particuliers, en situation de handicap et de troubles de l'apprentissage

- Déploiement d'un panel de solutions : robots de télé-présence pour les jeunes empêchés (longue maladie, troubles du comportement, etc.), des équipements ergonomiques pour les élèves présentant des troubles de l'apprentissage (dyslexiques, dyspraxiques, etc.), des logiciels ou ressources en ligne spécifiques (par exemple AIDODYS).
- Partenariats pour l'inclusion des jeunes personnes handicapées : avec l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignants adaptés (INSHEA), projet solidaire avec e-Nable France qui pourrait s'appuyer sur les équipements présents dans les collèges (72 imprimantes 3D et robotique) et le savoir-faire des élèves pour appareiller les personnes privées de doigts ou de poignet.

Les élèves accueillis en Unités locales pour l'insertion scolaire (ULIS) ont été dotés de tablettes numériques, soit près de 600 élèves ainsi que leurs adultes référents.

b) Le numérique comme vecteur de continuité pédagogique.

- **Une politique d'équipement ambitieuse et évolutive**

En lien avec l'Education nationale et dans le prolongement des actions d'urgence menées pendant la crise sanitaire, le Conseil départemental propose aux jeunes les plus fragiles un prêt de longue durée d'équipement informatique. En vitesse de croisière, l'objectif est de réaliser une opération annuelle auprès des élèves de 6ème à chaque rentrée. Ils pourront conserver l'équipement sur toute la durée du collège le cas échéant. Ce dispositif permet de contribuer à la réduction des inégalités entre élèves

dans l'accès aux équipements et aux services numériques ainsi qu'au développement de compétences numériques et à l'acquisition d'une culture numérique pour tous les élèves.

Le volume annuel estimé au démarrage du projet est de 5 000 ordinateurs mais ce chiffre pourra évoluer au regard des besoins réellement constatés sur le terrain.

L'Education nationale assure une formation continue de tous les jeunes concernés par ces prêts proposés par le Département. Ces équipements serviront en particulier aux collégiens pour accéder à l'ENT départemental. A ce titre, le bouquet de services offert aux élèves est constitué par :

- Le portail d'Environnement numérique de travail (ENT) qui est devenu l'outil de travail quotidien des établissements. Pour la seule année 2020, 27,5 millions de visites et plus de 200 millions de pages vues ont été recensées ;
- D'autres services numériques accessibles depuis l'ENT et financés par la collectivité pour tous les collégiens : soutien scolaire, outil de création de magazines collaboratifs et contenus digitaux de Playbac Presse. D'autres services sont également proposés en expérimentation à des collèves volontaires.

L'Education nationale s'engage à organiser une formation continue de tous les personnels concernés par cette mise à disposition de ressources numériques éducatives par le Département, et sur l'ensemble des services proposés.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projets relance "socle numérique élémentaire", l'Etat apporte un soutien financier aux écoles alto-séquanaises retenues sur les 218 ayant déposé des projets.

Action : assurer la continuité pédagogique

- Déploiement ciblé d'ordinateurs à destination des collégiens pour assurer la continuité pédagogique en fonction des revenus parentaux.
- Offre de bouquet de services : espace numérique de travail, soutien scolaire.

• Développer l'intégration et l'expression des jeunes

Des actions numériques territoriales sont décidées pour favoriser la cohésion territoriale et contribuer à faire du Département un territoire apprenant.

Plusieurs actions pour impulser une dynamique de territoire sont proposées aux collèges en partenariat avec les instances académiques. Elles contribuent au développement de la citoyenneté numérique, à l'acquisition de compétences et à l'apprendre autrement.

De nouvelles actions seront proposées en direction de la jeunesse sur les prochaines années pour « aller chercher les jeunes », mieux être à l'écoute de leurs attentes et analyser comment y répondre.

Action : organisation d'expositions et de concours

Expositions « Sur les chemins de l'école », « imagine ton collègue », concours robotique Defibot et concours d'éloquence « Pour la planète, j'ose prendre la parole ».

2. L'amélioration du cadre de vie et des apprentissages au collège

a) Transformation des espaces dans les collèges pour améliorer la qualité de vie et favoriser les apprentissages en lien avec les préconisations « Enseignement au XXIème siècle » du ministère de l'Education nationale

Le Département s'engage à développer des projets immobiliers au service de projets pédagogiques spécifiques et innovants en partenariat avec l'Education nationale.

L'Etat s'engage à faciliter la mise en œuvre des projets de transformation des espaces et leur appropriation par les équipes éducatives. Ce soutien prend la forme d'une contribution organisationnelle et/ou financière aux projets dans le cadre des dispositifs adaptés (appels à projets de l'Education nationale, aides de l'agence de l'eau, etc.), mais aussi d'un accompagnement de l'Education nationale auprès des personnels des établissements concernés. L'Education nationale alimentera également la démarche en partageant au niveau local les démarches et réflexions nationales sur le bâti scolaire du XXIème siècle.

Action : transformer les aménagements scolaires pour mieux apprendre

Programme départemental pluriannuel de transformation des espaces des établissements scolaires dont les orientations sont les suivantes :

- Revisiter l'aménagement des espaces d'apprentissage en collèges pour une meilleure synergie entre pédagogie, technologie et espaces, créant un écosystème d'apprentissage actif favorisant un enseignement plus personnalisé ;
- Reconquérir les espaces informels des collèges (hall, couloirs, salle d'étude, foyer des élèves, etc.) en créant des lieux de créativité (makerspace), de socialisation, de collaboration, des espaces agiles pour améliorer le climat scolaire et le vivre-ensemble, et des « espaces parents » permettant leur accueil au sein des établissements ;
- Transformer l'aménagement des espaces extérieurs des collèges pour y améliorer la qualité de vie (développement d'espaces de convivialité et de détente), réduire l'impact environnemental des établissements et lutter contre les îlots de chaleur urbains (végétalisation, infiltration des eaux à la parcelle, réemploi de matériaux, ...), favoriser l'égalité filles-garçons par les aménagements et améliorer l'accès des collégiens aux sanitaires ;
- Réflexion avec les équipes pédagogiques sur la transformation de l'organisation spatiale des classes notamment en introduisant des mobiliers et des dispositifs de collaboration modulables, mais aussi des espaces « hors classes » et des espaces extérieurs en répondant à ces enjeux qui ont un impact fort sur l'engagement du collégien dans sa scolarité.

Les premières opérations ont été engagées dans cet esprit, et une trentaine de collèges feront l'objet d'aménagements d'ici 2026, pour un budget d'investissement estimé à 40 M€.

b) Rénovation énergétique des collèges

L'Etat et le Département des Hauts-de-Seine partagent l'objectif d'une intervention massive et rapide en faveur de la rénovation énergétique du patrimoine immobilier, avec un devoir particulier d'exemplarité des bâtiments publics pour contribuer à relever le défi de la transition énergétique. Les établissements scolaires, dont les collèges, sont particulièrement concernés. L'Etat s'engage à faciliter la mise en œuvre des actions de rénovation énergétique menée par la Département, en particulier en apportant une

contribution financière dans le cadre des dispositifs adaptés, notamment au travers des dotations aux collectivités (DSID). En 2021, l'Etat a contribué à la rénovation énergétique du collège Anne Franck de Antony pour 1,2M€.

Toutes les futures constructions du Département répondront donc désormais au plus haut standard d'un point de vue environnemental, tant au niveau des consommations d'énergie que de leurs émissions de gaz à effet de serre. Le respect de cette ambition nécessitera un effort important en matière d'efficacité énergétique du bâti et des systèmes, et un recours significatif aux énergies renouvelables, qu'elles soient thermiques ou électriques.

Au-delà des projets de constructions, le Département s'engage également à améliorer la performance énergétique de l'ensemble des collèges publics alto-séquanais par une intervention massive sur l'ensemble du patrimoine. Pour cela, plusieurs contrats de performance énergétique ont été conclus ou le seront au cours des prochaines années afin de couvrir la totalité des établissements.

Ainsi, la totalité des collèges publics des Hauts-de-Seine bénéficiera d'une amélioration de la performance énergétique des bâtiments, permettant d'offrir le meilleur confort dans ces établissements tout en maîtrisant les consommations, et ainsi d'anticiper les obligations du Département en la matière fixées à 2030 par la loi de transition énergétique.

Action : la transformation énergétique des collèges

- Rénovation énergétique des 93 collèges alto-séquanais d'ici à 2028, dans le cadre du plan départemental de rénovation énergétique des bâtiments publics doté de 700 M€.
- Dotations de l'Etat pour la rénovation énergétique des collèges.

3- Faire de la dynamique des Jeux Olympiques 2024 un projet de territoire et un vecteur d'engagement des jeunes

a) Transformer les installations sportives et promouvoir l'olympisme

Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont un vecteur fort, à travers la thématique du sport, pour développer et affirmer la cohésion du territoire, promouvoir l'engagement citoyen chez les jeunes, lutter contre la sédentarité, ou encore soutenir la pratique sportive des personnes en situation de handicap ainsi que la féminisation du sport et la valorisation de la mixité et de l'égalité hommes-femmes.

Dans les Hauts-de-Seine, les Jeux de Paris 2024 constitueront un levier pour le développement de la pratique sportive et la transmission des valeurs du sport, avec un objectif éducatif et citoyen, notamment en direction des jeunes, au cœur des Jeux de 2024. L'Etat et le Département s'engagent à construire une stratégie commune visant à préparer et accompagner les Jeux de Paris 2024 afin qu'ils bénéficient durablement au territoire des Hauts-de-Seine et à ses populations. Dans ce cadre, des actions de promotion des Jeux pourront être mises en place conjointement.

L'Etat s'engage à accorder une attention particulière à l'instruction des dossiers de demande de subventions du Département, dans le cadre de la rénovation de ses équipements sportifs.

Action : la transformation des installations sportives

- Modernisation et réaménagement du stade Yves-du-Manoir : consiste à construire des équipements sportifs pérennes en héritage pour le hockey sur gazon, le rugby, le football et l'athlétisme, et des bâtiments neufs pour l'ensemble des usagers dont la Fédération française de hockey et son Centre national d'entraînement.
- Valorisation de la pratique sportive dont celle du hockey sur gazon, mais également les valeurs citoyennes qui y sont rattachées, à travers différents projets ou dispositifs qui reposeront sur une étroite coordination de l'Etat et du Département.
- L'Etat et le Département se coordonneront pour que leurs projets, leurs dispositifs, les réponses aux appels à projet ou toute autre action concourent à la mise en œuvre de cet engagement.

b) Démultiplier le recours aux dispositifs d'engagement des jeunes

L'Etat et le Conseil départemental sont particulièrement attachés à la promotion de l'engagement des jeunes et concourent aux initiatives qui y contribuent, à l'instar du service civique ou de la réserve civique. Les parties s'engagent à accorder une attention particulière au recrutement de jeunes :

- en service civique : une demande d'agrément du Conseil départemental est actuellement en cours d'instruction par les services de la DSDEN.
- la réserve civique : dispositif d'engagement civique accessible à tous, non indemnisé, auprès d'organisations publiques ou associatives, dans dix domaines d'action : santé, éducation, protection de l'environnement, culture, sport, protection, etc.
- le Service national universel (SNU) : projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire, qui vise à impliquer les jeunes dans la société et à cultiver un sentiment d'unité. La deuxième phase du SNU consiste en une mission d'intérêt général de 12 jours ou 84 heures sur un an, au sein d'une association, d'un corps ou d'une collectivité territoriale, non indemnisée.

L'Etat et le Département s'engagent à ce que les Jeux 2024 offrent des opportunités d'engagement et des expériences riches aux jeunes.

Action : soutenir l'engagement des jeunes à l'occasion des Jeux

Décliner un volet « jeunesse » dans la stratégie Etat-Département en faveur des Jeux.

c) Reconquête du fleuve et des espaces de baignade

Le Département s'engage à la protection et la valorisation du milieu aquatique et de ses abords via sa politique en matière d'assainissement et un programme volontaire d'aménagement des berges de la Seine.

Dans le contexte du déroulement de certaines épreuves nautiques olympiques dans la Seine en 2024 et en perspective du développement de « l'héritage » issu de ces jeux, un travail de fond est entamé par le Conseil départemental en matière de maîtrise des rejets d'eaux polluées à la Seine.

L'Etat accompagne cette démarche en engageant un dispositif de communication et de sensibilisation faisant le lien entre la baignade et la mise en conformité des branchements à l'assainissement.

Action : résolution des “mauvais branchements” des canalisations

- Contrôle systématique des branchements à l'assainissement en secteur séparatif afin d'identifier toutes les situations de non-conformité entraînant un déversement direct des eaux usées des habitations dans le milieu naturel ;
- Sensibilisation et accompagnement des usagers pour la mise en conformité de leur branchement d'assainissement sur leurs parties privatives : visite conseil, portage du dispositif d'aide financière à la mise en conformité via la convention de mandat « AESN/Département » ;
- Prise en charge par le Département de la mise en conformité des branchements à l'assainissement sous domaine public en ciblant en priorité la création de branchement Eaux Usées lorsque le riverain se sera engagé à faire les travaux de mise en conformité en domaine privé ;
- Réalisation des études et travaux visant à finaliser la complète « séparativité » des réseaux publics dans le secteur séparatif ;
- Amélioration du fonctionnement des réseaux et ouvrages en secteur unitaire afin de limiter les déversements en Seine par temps de pluie ;
- Accompagnement financier des mises en conformité par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

VIE DE L'ACCORD

Les parties s'engagent à mettre en œuvre les actions susmentionnées afin de contribuer à la dynamique collective de relance dans les Hauts-de-Seine.

Un comité de suivi se tient régulièrement sur une base semestrielle et peut être réuni, à la demande de chacune des parties, autant que de besoin.

Le Préfet des Hauts-de-Seine	Le Président du Conseil départemental
Laurent HOTTIAUX	Georges SIFFREDI